

Séance conjointe Commune - CPAS du 20 novembre 2023

Présents pour le Conseil communal : MAES Valérie Bourgmestre - Présidente ;
AVRIL Jérôme, CECCATO Patrice, ALAIMO Michele, ~~HOFMAN Audrey~~, MATHY Amaud, Echevins ; S.
GAGLIARDO, Président du CPAS ;
CUSUMANO Concetta, FRANSOLETT Gilbert, FRANÇUS Michel, FIDAN Aynur, AGIRBAS Fuat, MICCOLI
Elvira, ~~TERRANOVA Rosa~~, VENDRIX Frédéric, D'HONT Michel, DUFRANNE Samuel, HANNAOUI Khalid,
MALKOC Hasan, SCARAFONE Sergio, ~~ODANGIU Iulian~~, VANDIEST Philippe, CLAES Sophie,
BELLICANO Thomas, PASSANISI Isabelle, MELLAERTS Corinne, M. HALIN, Conseillers ;
Pierre LEFEBVRE, Directeur général ;
Maxime LAFOSSE, Directeur général adjoint.

Présents pour le Conseil de l'Action Sociale: S. GAGLIARDO - Président ;
WILMOTTE Jean-Marc, VENDRIX Frédéric, RAEPERS Déborah, AMAR Hawa, ~~TERRANOVA Rosa~~,
GILET Eric, LICATA Gaetano, DI FRANCO Valentin, DA COSTA OLIVERA GOMES Victor, COLOMBINI
Sandra, Membres du Conseil de l'Action Sociale ;
Sabine LYES, Directrice générale.

Madame la Bourgmestre V. MAES ouvre la séance à 19h13 et souhaite la bienvenue aux Membres du Conseil de l'Action Sociale, aux Conseillers et au public présent. Elle excuse l'absence de Madame COLOMBINI, Membre du Conseil de l'Action sociale, de Mesdames les Conseillères R. TERRANOVA et A. FIDAN et de Messieurs les Conseillers H. MALKOC et I. ODANGIU.

En préambule, **Madame la Présidente V. MAES** annonce la tenue ce jour – comme le prévoit le Code de la Démocratie Locale – d'une séance commune Conseil de l'Action sociale et Conseil Communal.

SEANCE CONJOINTE

Monsieur le Directeur général P. LEFEBVRE rappelle le cadre juridique entourant cette matière, cadre qui prend corps dans un contexte, celui de la Wallonie qui encourage les synergies. Il souligne l'accroissement du nombre de synergies réalisées et de synergies « projetées », à venir. Monsieur le Directeur général P. LEFEBVRE, présente, pour ces dernières, un calendrier approximatif : le service informatique et le SIPPT dès 2024 ; une mutualisation du Référent intégrité et le service Finance fin 2025 ; le service Ressources Humaines, à l'horizon 2026. Il commente le rapport de synergies, tel qu'il a été communiqué aux Conseillers et présente, en conclusion, l'objectif globalement poursuivi : les services supports confiés à l'Administration communale – finances, RH, Informatique, SIPPT, ... et les services opérationnels – tels les services Sociaux, sous le giron du CPAS.

A l'issue de cette présentation, Madame la Présidente V. MAES invite les Conseillers à prendre la parole.

Monsieur le Conseiller S. DUFRANNE salue les efforts réalisés afin d'améliorer les synergies. Il rappelle la situation difficile du CPAS, ses difficultés financières, d'organigramme, avec des questions plus concrètes, comme la pérennisation de l'action « Eté Solidaire ». Après l'examen des synergies projetées, il s'interroge tant sur l'impact financier de ces synergies que sur la somme du travail social à accomplir sur l'entité, notamment en termes de réinsertion sociale.

Monsieur le Directeur général P. LEFEBVRE explique qu'en matière de synergies, l'union des villes et des communes de Wallonie est une source d'inspiration, bien que les réalités de chaque entité soient différentes. Les économies financières ne sont pas le moteur de ces synergies mais leur réalité est une évidence, notamment dans le cadre des marchés relatifs à l'informatique. Quant au volet social, le rôle de chacun se dégage au fil des réunions successives.

Monsieur le Conseiller G. FRANSOLETT rappelle qu'en début de mandature, la séance commune relative aux synergies semblait être une formalité. Avec l'arrivée de difficultés et un débat de fond, des avancées ont été constatées, des propositions concrètes en matière de synergies, entre efficacité et simplification, avec l'espoir d'un retour financier et d'efficacité au bénéfice des citoyens en difficulté.

Monsieur le Conseiller M. D'HONT explique qu'il interviendra en séance publique du Conseil communal, lors de l'examen du point 3.

Monsieur le Conseiller F. AGIRBAS demande quels sont les avantages et les inconvénients de ces synergies, pour la Commune et le CPAS.

Monsieur le Directeur général P. LEFEBVRE et Madame la Directrice générale S. LYES expliquent que les avantages devraient être communs aux deux entités, sans désavantages avérés.

Monsieur G. LICATA, Membre du CAS, souligne le soutien communal au CPAS lorsque celui-ci a traversé des difficultés. Par ailleurs, éviter les doublons relève de la bonne gouvernance.

Monsieur le Conseiller M. FRANCUS demande si le Directeur financier communal accepterait la surcharge d'une Direction financière commune, et le cas échéant, le montant de la rémunération afférente.

Monsieur le Directeur général P. LEFEBVRE explique qu'en cas de Direction financière commune, le différentiel économisé en termes de rémunération pourrait être disponible pour d'autres actions.

A l'issue de la séance conjointe Commune – CPAS, à 19h38, **Madame la Présidente V. MAES** remercie tous les intervenants ainsi que les représentants du CPAS pour leur participation et les invite à quitter l'espace réservé aux Conseillers afin qu'elle puisse ouvrir la séance publique du Conseil Communal.

PAR LE CONSEIL

Le Directeur général,
P. LEFEBVRE

La Présidente,
V. MAES

PAR LE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

La Directrice générale,
S. LYES

Le Président,
S. GAGLIARDO